

• Quoi de 9 ? •



1 VOS CARTES CPS 2026 : DISPONIBLES SANS ATTESTATION !

Les droits de l'ensemble des agents sont désormais ouverts à la CPS sans devoir présenter une attestation sécurité sociale pour l'année 2026, sauf cas particuliers.

En effet, suite au problème rencontré pour l'obtention des attestations d'ouverture de droits via Ameli, la CPS a été rendue destinataire de la liste des agents de l'État exerçant en Polynésie, lui permettant une mise à jour des droits de tous ces personnels.

-> **Vos cartes CPS attestant de l'ouverture de vos droits sont directement téléchargeables sur le site de la CPS dans la rubrique "tatau" (www.cps.pf)**

2 CRÉATION D'UN COMPTE AMELI POUR ADHÉRER A LA PSC

L'affiliation à la Protection Sociale Complémentaire (CSP) vous sera proposée le 3 février via un courriel, avec 2 options au choix.

-> Pour rappel, **cette affiliation est obligatoire.**

-> **Elle nécessite la création d'un compte ameli sur le lien suivant :**



-> En cas de difficulté, vous pouvez contacter la section du SE-UNSA pour vous aider.

3

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

Les personnels éligibles pour cette liste d'aptitude ont été informés du lancement de cette campagne de promotion via leur messagerie I-Prof.

Pour postuler, le recueil des candidatures est effectué par l'outil de gestion **I-Prof** du **lundi 19 janvier au vendredi 20 février 2026 inclus** dans le menu « les services ».

4

EXAMEN DES DGH DU 2nd DEGRÉ

Le 29 janvier 2026, le Comité carte scolaire 2nd degré se réunira pour examiner les DGH de tous les établissements scolaires du 2nd degré. Seront également déterminées **les suppressions ou créations de postes** ainsi que **la carte des formations** (créations et fermetures) pour la rentrée 2026.

5

GROUPES DE NIVEAU EN MATHS ET FRANÇAIS : PLUS OBLIGATOIRES !

La direction générale de l'enseignement scolaire, lors du dernier Conseil supérieur de l'éducation, a mis au vote un projet de décret rendant les groupes facultatifs. **Ces groupes de besoin ne seront donc plus obligatoires à la rentrée 2026-2027.**

Néanmoins les établissements pourront décider de les mettre en œuvre sur la totalité des heures de 6e et de 5e dévolues au français et aux mathématiques. Pour ce faire, ils devront choisir d'y consacrer **leur marge d'autonomie, sans moyens supplémentaires alloués !...**

"Meilleurs vœux pour 2026 !"

Janvier

le bon moment pour adhérer